

Herbicide DyVel^{MD} DS

HERBICIDE LIQUIDE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE :	Dicamba	110 g/L
	Équivalent en 2,4-D*.....	295 g/L
	Mécoprop (équivalent isomère-D)	80 g/L
	(tous présents sous forme amine)	

*Analyse des isomères spécifiques

NO. D'HOMOLOGATION: 9606

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION.
BIEN AGITER AVANT D'UTILISER. DÉGELER SI LE PRODUIT A GELÉ.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CONTENU NET: 10 L

BASF Canada Inc.
345 Carlingview Drive
Toronto, Ontario
M9W 6N9

DyVel^{MD} DS est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée par
BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

ATTENTION

Les symptômes des effets sur les mauvaises herbes diffèrent de ceux observés avec le 2,4-D. Les effets visibles sur certaines "mauvaises herbes coriaces" peuvent ne pas apparaître immédiatement, puisque la majeure partie de l'action du dicamba se produit dans les racines. Dans certaines conditions, l'herbicide **DyVel DS** peut causer un raccourcissement de la paille des céréales, mais le rendement n'en sera pas affecté. Les cultures soumises à un stress causé par des conditions environnementales défavorables, comme un excès d'humidité, une sécheresse, des maladies, etc., peuvent s'en trouver davantage affectées lorsque cet herbicide est appliqué. Cependant, le dommage à la culture qui peut se produire est normalement plus que compensé par la suppression des mauvaises herbes obtenue.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau claire pendant 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Si le produit est ingéré, FAIRE VOMIR. Consulter rapidement un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le contact du produit non dilué avec l'œil causera une irritation. Une exposition répétée de la peau peut entraîner une dermatite.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Éviter de respirer la pulvérisation ou la bruine de pulvérisation et éviter le contact avec la peau. Entreposer dans le contenant d'origine. Éviter que la pulvérisation, la bruine émanant de la pulvérisation, les vapeurs visibles et invisibles ou de l'air contenant de la bruine ou des vapeurs n'entrent en contact avec des plantes autres que celles visées.

Si des plantes sensibles aux herbicides de type phénoxy poussent dans un rayon de 400 m de l'endroit qui sera traité, appliquer seulement lorsqu'il y a une légère brise qui éloignera la pulvérisation des plantes sensibles. Les cultures sensibles comprennent les raisins, les tomates, le tabac, les betteraves à sucre, le tournesol, les haricots, le soya, les navets et rutabagas, les choux-fleurs et choux, de même que plusieurs autres fruits, légumes, plantes ornementales et cultures de plein

champ. La dérive peut-être réduite en utilisant des volumes élevés de solution à pulvériser appliqués à faible pression, des gouttelettes plus grosses et des jets dirigés. Les pulvérisateurs avec lesquels on a appliqué l'herbicide **DyVel DS** ne devraient pas être utilisés pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles aux herbicides de type phénoxy.

Ne pas contaminer les ruisseaux, lacs, étangs, l'eau d'irrigation, l'eau utilisée pour le bétail ou pour les usages domestiques. Ne pas entreposer un contenant ouvert près des semences, aliments pour le bétail, engrais ou pesticides, incluant les insecticides, fongicides et désherbants autres que ceux contenant du 2,4-D, du MCPA ou des débroussaillants.

Ne pas ajouter de surfactants, d'huiles émulsifiables ni de concentrés d'huile à l'herbicide **DyVel DS**.

Ne pas appliquer l'herbicide **DyVel DS** lorsque la température dépasse 27°C et que l'humidité relative est très élevée.

Ne pas appliquer l'herbicide **DyVel DS** si la vitesse du vent dépasse 8 km/heure.

Pulvériser l'herbicide **DyVel DS** seulement lorsque le vent ne souffle pas en direction de cultures adjacentes vulnérables.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Manipulation du concentré (mélange et chargement): Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des bas, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'un dispositif de protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.

On conseille aussi de porter une combinaison de travail ou un tablier résistant aux produits chimiques, quand on verse le produit sans protection à partir d'un contenant de plus de 5 litres.

Manipulation de la bouillie de pulvérisation diluée (durant le traitement ou bien la réparation ou le nettoyage de l'équipement): Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des bas, des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

Lorsque l'utilisateur est à l'intérieur d'une cabine de tracteur fermé, il n'est pas nécessaire de porter des gants.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION POUR L'OPÉRATEUR

1. Porter des vêtements fraîchement lavés et nettoyer l'équipement de protection chaque jour.
2. Rincer les gants avant de les enlever.
3. Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou utiliser la toilette.
4. Si l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever IMMÉDIATEMENT. Ensuite, bien se laver et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements contaminés et les autres matières absorbantes qui ont été imprégnés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit.

5. Après avoir utilisé ce produit, enlever les vêtements et les laver séparément. Laver rapidement et soigneusement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. Si l'on ne fournit pas d'instructions pour les articles lavables, employer un détergent et de l'eau très chaude. Conserver et laver l'équipement protecteur personnel, séparément des autres vêtements à laver.
6. Une fois le travail achevé, enlever tous les vêtements et prendre une douche en utilisant du savon et de l'eau.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la ***loi sur les produits antiparasitaires***.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

GROUPE

4

HERBICIDE

Herbicide DyVel^{MD} DS

HERBICIDE LIQUIDE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE :	Dicamba	110 g/L
	Équivalent en 2,4-D*.....	295 g/L
	Mécoprop (équivalent isomère-D)	80 g/L
	(tous présents sous forme amine)	

*Analyse des isomères spécifiques

NO. D'HOMOLOGATION: 9606

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION.
BIEN AGITER AVANT D'UTILISER. DÉGELER SI LE PRODUIT A GELÉ.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CONTENU NET : 10 L

BASF Canada Inc.
345 Carlingview Drive
Toronto, Ontario
M9W 6N9

DyVel^{MD} DS est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée par
BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

INFORMATION GENERALE

L'herbicide **DyVel DS** est utilisé pour la suppression systémique de plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps et d'hiver, l'orge (non ensemencée de légumineuses), le maïs, les terres sans cultures (champs de chaume et en jachère d'été), les bords de routes et les terrains en pâturages.

ATTENTION

Les symptômes des effets sur les mauvaises herbes diffèrent de ceux observés avec le 2,4-D. Les effets visibles sur certaines "mauvaises herbes coriaces" peuvent ne pas apparaître immédiatement, puisque la majeure partie de l'action du dicamba se produit dans les racines. Dans certaines conditions, l'herbicide **DyVel DS** peut causer un raccourcissement de la paille des céréales, mais le rendement n'en sera pas affecté. Les cultures soumises à un stress causé par des conditions environnementales défavorables, comme un excès d'humidité, une sécheresse, des maladies, etc., peuvent s'en trouver davantage affectées lorsque cet herbicide est appliqué. Cependant, le dommage à la culture qui peut se produire est normalement plus que compensé par la suppression des mauvaises herbes obtenue.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon. **En cas de contact avec les yeux**, rincer à l'eau claire pendant 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste. **Si le produit est ingéré**, FAIRE VOMIR. Consulter rapidement un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le contact du produit non dilué avec l'œil causera une irritation. Une exposition répétée de la peau peut entraîner une dermatite.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Éviter de respirer la pulvérisation ou la bruite de pulvérisation et éviter le contact avec la peau. Entreposer dans le contenant d'origine. Éviter que la pulvérisation, la bruite émanant de la pulvérisation, les vapeurs visibles et invisibles ou de l'air contenant de la bruite ou des vapeurs n'entrent en contact avec des plantes autres que celles visées.

Si des plantes sensibles aux herbicides de type phénoxy poussent dans un rayon de 400 m de l'endroit qui sera traité, appliquer seulement lorsqu'il y a une légère brise qui éloignera la pulvérisation des plantes sensibles. Les cultures sensibles comprennent les raisins, les tomates, le tabac, les betteraves à sucre, le tournesol, les haricots, le soya, les navets et rutabagas, les choux-fleurs et choux, de même que plusieurs autres fruits, légumes, plantes ornementales et cultures de plein champ. La dérive peut-être réduite en utilisant des volumes élevés de solution à pulvériser appliqués à faible pression, des gouttelettes plus grosses et des jets dirigés. Les pulvérisateurs avec lesquels on a appliqué l'herbicide **DyVel DS** ne devraient pas être utilisés pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles aux herbicides de type phénoxy.

Ne pas contaminer les ruisseaux, lacs, étangs, l'eau d'irrigation, l'eau utilisée pour le bétail ou pour les usages domestiques. Ne pas entreposer un contenant ouvert près des semences, aliments pour le bétail, engrais ou pesticides, incluant les insecticides, fongicides et désherbants autres que ceux contenant du 2,4-D, du MCPA ou des débroussaillants.

Ne pas ajouter de surfactants, d'huiles émulsifiables ni de concentrés d'huile à l'herbicide **DyVel DS**.

Ne pas appliquer l'herbicide **DyVel DS** lorsque la température dépasse 27°C et que l'humidité relative est très élevée.

Ne pas appliquer l'herbicide **DyVel DS** si la vitesse du vent dépasse 8 km/heure.

Pulvériser l'herbicide **DyVel DS** seulement lorsque le vent ne souffle pas en direction de cultures adjacentes vulnérables.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Manipulation du concentré (mélange et chargement): Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des bas, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'un dispositif de protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.

On conseille aussi de porter une combinaison de travail ou un tablier résistant aux produits chimiques, quand on verse le produit sans protection à partir d'un contenant de plus de 5 litres.

Manipulation de la bouillie de pulvérisation diluée (durant le traitement ou bien la réparation ou le nettoyage de l'équipement): Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des bas, des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

Lorsque l'utilisateur est à l'intérieur d'une cabine de tracteur fermé, il n'est pas nécessaire de porter des gants.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION POUR L'OPÉRATEUR

- Porter des vêtements fraîchement lavés et nettoyer l'équipement de protection chaque jour.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou utiliser la toilette.
- Si l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever IMMÉDIATEMENT. Ensuite, bien se laver et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements contaminés et les autres matières absorbantes qui ont été imprégnés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit.
- Après avoir utilisé ce produit, enlever les vêtements et les laver séparément. Laver rapidement et soigneusement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. Si l'on ne fournit pas d'instructions pour les articles lavables, employer un détergent et de l'eau très chaude. Conserver et laver l'équipement protecteur personnel, séparément des autres vêtements à laver.
- Une fois le travail achevé, enlever tous les vêtements et prendre une douche en utilisant du savon et de l'eau.

ÉLIMINATION

Contenants réutilisables ou à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la ***loi sur les produits antiparasitaires***.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

MODE D'EMPLOI

MÉLANGE

Bien remuer ce produit avant de l'employer. Remplir d'abord le réservoir du pulvérisateur à moitié plein d'eau propre. Ajouter la quantité requise de produits et l'agiter à fond. Finir de remplir le réservoir avec de l'eau propre et bien l'agiter avant l'emploi. **REMARQUE:** Si la bouillie de pulvérisation a été laissée au repos pendant un certain temps, l'agiter à fond avant de l'utiliser.

SYSTÈME DE TRANSFERT - Contenant de plus de 20 litres: Employer un système de transfert pour éviter de verser sans protection, quand on fait passer le concentré liquide d'un tel contenant au réservoir du pulvérisateur.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

FACILES À ÉLIMINER

Renouée liseron	Amarante(fausse-blite, à racine rouge)*
Renouée persicaire	Chénopode blanc*
Renouées annuelles	Petite herbe à poux*
Soude roulante	Liseron des haies
Laiteron	Moutarde des champs, Neslie paniculée,
Spargoute des champs	Sisymbre élevé, Vélar fausse-girolée,
Lampourde glouteron	Moutarde jaune
Tabouret des champs	Sarrasin cultivé spontané
Kochia à balais	Canola spontané

* incluant les espèces résistantes aux triazines

DIFFICILES À DÉTRUIRE

Saponaire des vaches	Bourse-à-pasteur
Liseron des champs**	Sarrasin de Tartarie
Sagesse-des-chirurgiens	Abutilon
Topinambour*	

RÉPRESSION SEULEMENT

Gaillet grateron***	Mauve à feuilles rondes
---------------------	-------------------------

SUPPRESSION DES PARTIES AÉRIENNES SEULEMENT

Chardon des champs****

NOTES :

- * Voir la section "Suppression du topinambour dans le maïs".
- ** Les meilleurs résultats sont obtenus quand l'herbicide **DyVel DS** est appliqué sur le liseron des champs en pleine floraison.
- *** Les meilleurs résultats sont obtenus quand l'herbicide **DyVel DS** est appliqué sur le gaillet grateron au stade du premier au second verticille.
- **** Voir la section "Programme pour l'éradication graduelle du chardon des champs".
- ***** On obtiendra de meilleurs résultats si le traitement est effectué avant la montaison du canola, lorsque cette mauvaise herbe est à son stade de 2 à 4 feuilles.

Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active et qu'elles sont au stade de 2 à 3 feuilles. **Utiliser la dose le plus faible** pour les mauvaises herbes faciles à éliminer, lorsque la densité de population est basse et que les conditions de croissance sont optimales.

Utiliser la dose le plus élevée pour les mauvaises herbes difficiles à éliminer: (a) pour la répression du gaillet grateron et de la mauve à feuilles rondes, (b) pour la suppression des parties aériennes du chardon des champs, (c) quand les mauvaises herbes ont atteint un stade de croissance avancé, (d) quand la densité des mauvaises herbes est élevée ou (e) sous des conditions climatiques défavorables.

DOSE D'APPLICATION	DOSE À L'HECTARE
Blé de printemps et d'hiver	850 mL - 1,1 litre
Orge	850 mL
Maïs	850 mL - 1,1 litre
Terre sans cultures (champs en chaume et en jachère d'été)	1,1 - 1,75 litre
Bords de routes, terrains en pâturages	3,25 litres

VOLUME D'APPLICATION	VOLUME D'EAU À L'HECTARE
Blé de printemps et d'hiver	100 litres
Orge	100 litres
Maïs	200-350 litres

PÉRIODE D'APPLICATION:

Blé de printemps:	Stade 3 - 5 feuilles
Blé d'hiver:	Examiner la culture pour détecter la présence de mauvaises herbes aussitôt que la croissance redémarre au printemps. Les mauvaises herbes annuelles d'hiver, comme la sagesse-des-chirurgiens, le tabouret des champs et la bourse-à-pasteur, devraient être arrosées tôt en saison, alors qu'elles sont au stade de rosette. Faire le traitement avant que la culture n'ait plus de 30 cm de hauteur (dernière feuille dépliée).
Orge:	Stade 2 à 3 feuilles

DÉLAIS DE SÉCURITÉ AVANT LA RÉCOLTE**Blé, orge, blé d'hiver :**

- Ne pas permettre à des vaches laitières en lactation de paître dans des champs traités moins de sept jours après l'application du produit.
- Ne pas moissonner le fourrage ni couper le foin moins de 30 jours après l'application du produit.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant leur abattage.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE DYVEL DS + HERBICIDE EVEREST^{MD} 70 DF

Pour la suppression des populations de folle avoine et de sétaire verte dans le blé de printemps, l'herbicide **DyVel DS** peut être mélangé en réservoir avec Everest Solupak 70 DF.

DOSE D'APPLICATION**DOSE À L'HECTARE**

Blé de printemps	850 mL l'herbicide DyVel DS + 43 g Everest Solupak 70 DF* + 0,25% v/v adjuvant Agral ^{MD} 90 ou Ag-Surf ^{MD}
------------------	--

*Une diminution de la suppression de la folle avoine peut être observée lors de l'utilisation de ce produit d'association en réservoir.

Veuillez consulter l'étiquette de Everest Solupak 70 DF pour des renseignements additionnels sur les précautions et restrictions.

Maïs (de grande culture et sucré)

Application de postlevée hâtive

Appliquer l'herbicide **DyVel DS** en traitement généralisé avant que le maïs n'atteigne 15 cm de hauteur (dernière feuille dépliée) et avant que les mauvaises herbes à feuilles larges* n'atteignent 10 cm de hauteur. Appliquer avec un minimum de 200 litres d'eau à l'hectare. Diminuer la dérive en appliquant le produit à la pression la plus basse possible pour obtenir une couverture complète de la culture et des mauvaises herbes, tout en générant des gouttelettes de gros calibre.

*Comprend les mauvaises herbes à feuilles larges résistantes aux triazines.

Délais de sécurité avant la récolte

Maïs:

- Ne pas permettre à des vaches laitières en lactation de paître dans des champs traités moins de sept jours après l'application du produit.
- Ne pas moissonner comme fourrage moins de 30 jours après l'application du produit.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant leur abattage.

L'herbicide **DyVel DS** peut-être mélangé en réservoir avec Aatrex^{MD} liquide, Aatrex^{MD} Nine-O ou Aatrex^{MD} 90W pour obtenir à la fois une suppression des mauvaises herbes à feuilles larges* et des graminées annuelles. Appliquer quand le maïs a de 5 à 10 cm de hauteur et avant que les mauvaises herbes à feuilles larges n'atteignent 10 cm de hauteur et que les graminées annuelles ne dépassent le stade de deux feuilles. Appliquer l'herbicide **DyVel DS** au taux de 850 mL à 1,1 litre à l'hectare en ajoutant soit Aatrex liquide au taux de 2,25 litres à l'hectare, Aatrex Nine-O au taux de 1,25 kg à l'hectare ou Aatrex 90W au taux de 1,25 kg à l'hectare.

Consulter les étiquettes des produits à être mélangés en réservoir avec l'herbicide **DyVel DS** pour des recommandations spécifiques, s'en référer aux étiquettes de ces produits pour les précautions, mises en garde, restrictions, directives pour la pulvérisation et les mélanges en réservoir, cultures en rotation et le mode d'emploi détaillé pour l'utilisation.

Application de postlevée dirigée

Quand la culture a dépassé les 30 cm de hauteur, appliquer l'herbicide **DyVel DS** en utilisant des jets dirigés. Éviter que la solution de pulvérisation ne vienne en contact avec la tige du plant de maïs au-dessus du point où la première feuille rencontre la tige. Appliquer dans 250 à 300 litres d'eau à l'hectare.

Réduire la dérive en appliquant le produit à une pression n'excédant pas 150 kPa avec des buses qui génèrent des gouttelettes de gros calibre. Si les mauvaises herbes sont à un stade avancé, un travail du sol additionnel avant ou durant l'application pourra être bénéfique.

Délais de sécurité avant la récolte

Maïs:

- Ne pas permettre à des vaches laitières en lactation de paître dans des champs traités moins de sept jours après l'application du produit.
- Ne pas moissonner comme fourrage moins de 30 jours après l'application du produit.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant leur abattage.

REMARQUE

Dans certaines conditions environnementales (comme par exemple des périodes prolongées de froid ou de temps chaud et sec), le maïs peut devenir cassant après une application de l'herbicide **DyVel DS**. Ne pas travailler le sol durant les deux semaines suivant l'application. Des vents forts durant la période de deux semaines suivant l'application pourraient causer de la verse des tiges.

L'herbicide **DyVel DS** ne doit pas être appliqué pendant le stade de croissance de 15 à 30 cm de hauteur du maïs.

SUPPRESSION DU TOPINAMBOUR DANS LE MAÏS

L'herbicide **DyVel DS** supprimera le topinambour, s'il est appliqué dans le cadre d'un "PROGRAMME CONTINU DE DEUX ANS DANS LE MAÏS". Si ce programme n'est pas suivi, il en résultera un contrôle amoindri de cette mauvaise herbe.

ANNÉE 1

Appliquer l'herbicide **DyVel DS** au taux de 1,1 litre à l'hectare quand le topinambour a de 30 à 45 cm de hauteur, en suivant les instructions et précautions données dans la section "APPLICATION DE POSTLEVÉE DIRIGÉE." Appliquer à nouveau l'herbicide **DyVel DS** au taux de 1,1 litre à l'hectare de 10 à 14 jours après l'application initiale mentionnée ci-haut.

ANNÉE 2

Répéter le programme complet de l'année 1.

MISE EN GARDE

Ne pas travailler le sol des endroits qui sont infestés de topinambour, puisque cette pratique aura comme conséquence de répandre les tubercules et les rhizomes et résultera en un contrôle amoindri.

BORDS DE ROUTES ET TERRAINS EN PÂTURAGES

Pour la suppression d'une vaste gamme de mauvaises herbes à feuilles larges, incluant le chardon vulgaire, la chicorée sauvage, le salsifis majeur, le séneçon jacobée, la lychnide blanche en plus de l'herbe à la puce, les aulnes et le kalmia à feuilles étroites, appliquer l'herbicide **DyVel DS** au taux de 3,25 litres à l'hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture. Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer au printemps quand les mauvaises herbes sont en croissance active.

NE PAS appliquer sur des graminées et pâturages nouvellement ensemencés avant l'établissement. Il y a une possibilité que des plantes toxiques pour le bétail apparaissent plus appétissantes et pourraient être pâturées plus rapidement après le traitement (par exemple le séneçon jacobée, la cicutaire maculée, la grande ciguë et le zigadène élégant). Des précautions appropriées devraient être prises lorsque de telles plantes sont présentes. Le bétail ne devrait pas avoir accès aux zones traitées avant que ces plantes toxiques aient été éliminées, soient mortes ou aient retrouvées un couvert végétal normal.

NE PAS appliquer sur un terrain en pâturage lorsque des légumineuses fourragères sont présentes. La plupart des légumineuses peuvent être endommagées ou détruites par ce produit.

Délais de sécurité avant la récolte

Terre en chaume, bords de routes, terrains en pâturages, terre non cultivée:

- Ne pas permettre à des vaches laitières en lactation de paître dans des champs traités moins de sept jours après l'application du produit.
- Ne pas moissonner comme fourrage moins de 30 jours après l'application du produit.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant leur abattage.

PROGRAMME D'ÉRADICATION GRADUELLE DU CHARDON DES CHAMPS

Année 1

Dans des champs en chaume:

Appliquer l'herbicide **DyVel DS** au taux de 1,1 à 1,75 litre à l'hectare sur les repousses de chardons des champs. Un traitement effectué lorsque le chardon des champs est en croissance active et qu'il a de 15 à 20 cm de hauteur donnera les meilleurs résultats. Ne pas appliquer dans les deux semaines précédant un gel meurtrier.

Dans des champs en jachère d'été:

Appliquer l'herbicide **DyVel DS** au taux de 1,1 à 1,75 litre à l'hectare lorsque le chardon des champs est au début du stade bouton. Ne pas travailler le sol pendant un minimum de quatre semaines après l'application.

Année 2:

Le printemps suivant, appliquer l'herbicide **DyVel DS** au taux de 850 mL à 1,1 litre à l'hectare quand les mauvaises herbes sont jeunes et en croissance active. Voir la section sur les "doses d'application" pour connaître les doses recommandées pour une culture spécifique.

Remarque:

Si ce programme est poursuivi, on s'assurera d'une élimination graduelle du chardon des champs.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à **DyVel DS**, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **DyVel DS** et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder le développement de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner **DyVel DS** ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de développement d'une résistance.
- Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes dans d'autres champs en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

^{MD}Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))